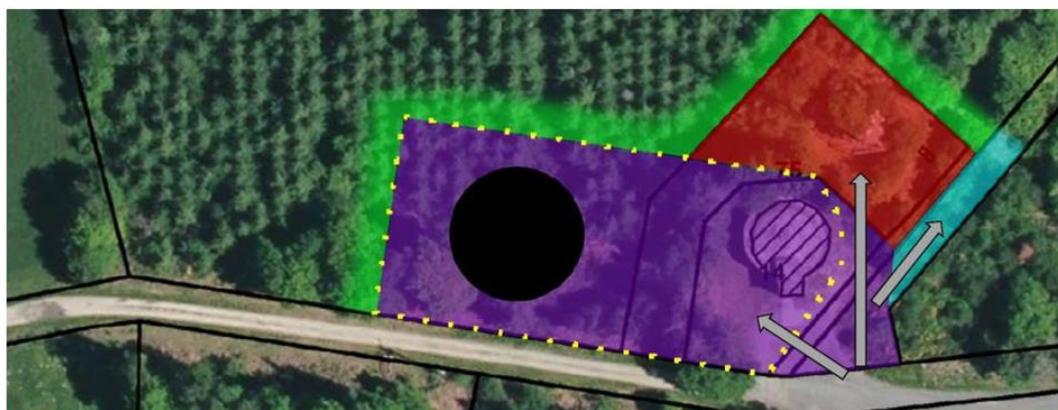


ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN VUE DE L'EXTENSION DU CHATEAU D'EAU DU MONTEIL DU BOS

Situation château d'eau Monteil du Bos



Projection état final



-  Propriétaire actuel : SAS Grain2 Foret
-  Société Hivory SFR
-  Commune (zone violette)
-  M Cronnier
-  Clôture du château d'eau
-  Nouveau château d'eau
-  Voies d'accès aux parcelles, emprise qui sera intégrer au domaine public



19 COMMUNE D'USSEL

SECTION : YA

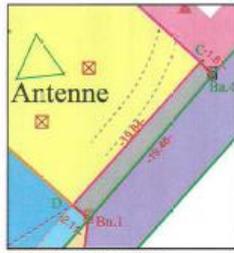
LIEUDIT : Le Monteil du Bos

PLAN DE DIVISION

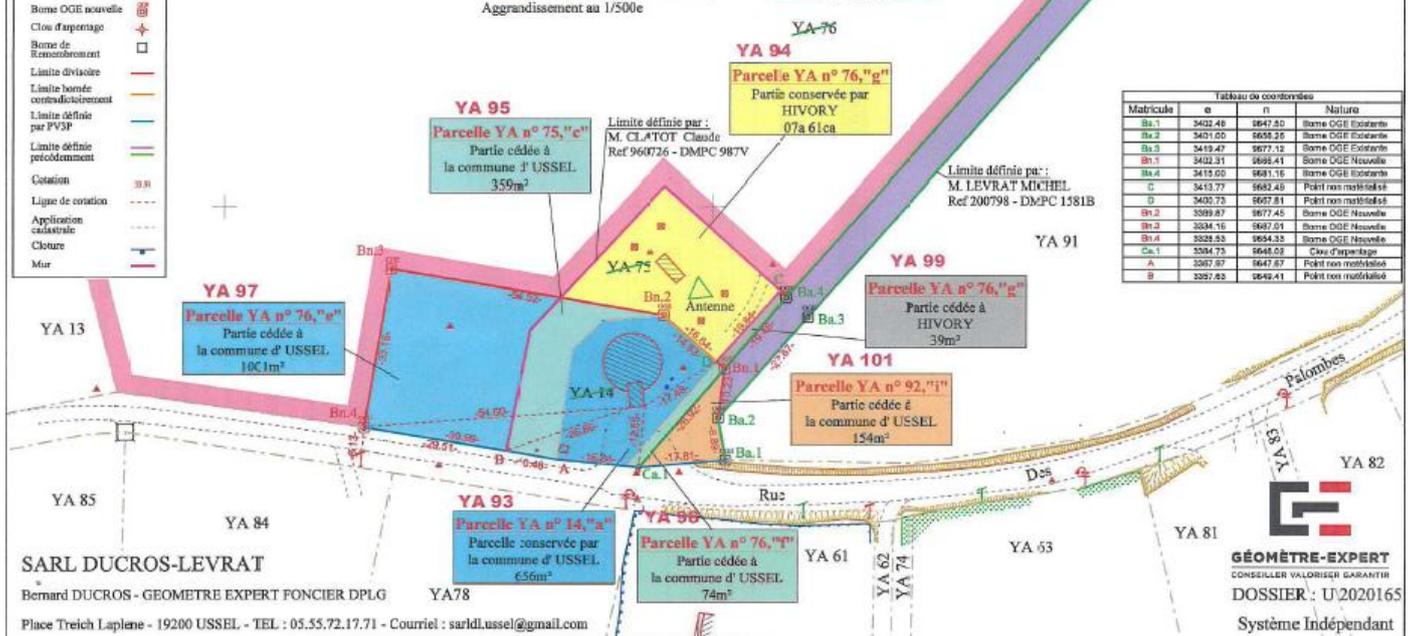
ECHELLE : 1/1000

Légende

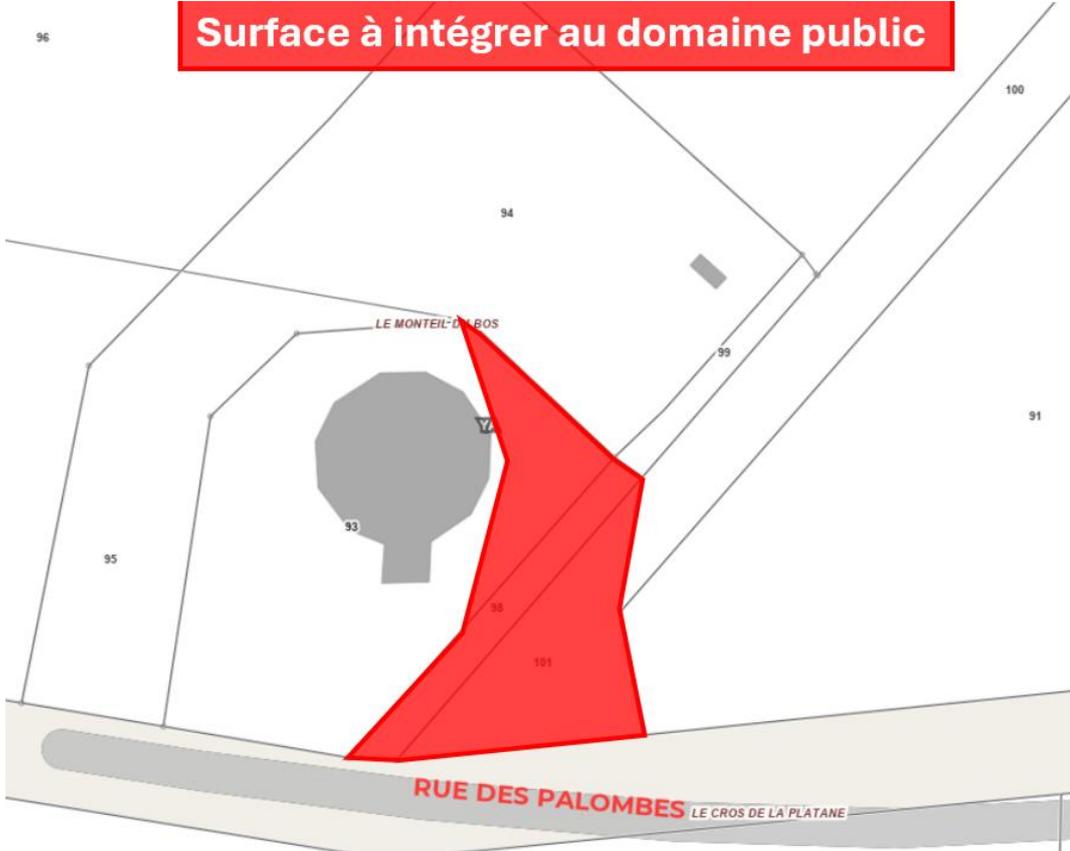
- Saicion
- Borne retrouvée
- Borne OGE nouvelle
- Clos d'arpentage
- Borne de Remembrement
- Limite divisoire
- Limite borne cadastrale
- Limite définie par P.V.P.
- Limite définie par cadastre
- Cotation
- Ligne de cotation
- Application cadastrale
- Cloture
- Mur



Levé le : 27/10/2020
Dressé le : 28/10/2020



Surface à intégrer au domaine public



Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 15 juillet 2021
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21
Nombre de pouvoirs : 8

Le vingt-et-un juillet deux-mille-vingt-et-un à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Pierrick CRONNIER ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SALVIAT ; M. Adrien SÉXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michal VALBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :

Mme Christèle BOYER à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Tony CORNEUSSIEN à Mme Mady JUNISSON ; M. Patrick COURTEIX à M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELBIT à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Sébastien DEVALIERE à M. Jean-Pierre GUITARD ; M. Michel PESTEL à M. Philippe PELAT ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Adrien SÉXAS ; Mme Patricia TILLET à Mme Elisabeth VENTADOUR.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20210721-009

Matière : 3.1 - Domaine et patrimoine – acquisitions

Objet : ACQUISITION D'UNE PARCELLE EN VUE DE L'EXTENSION DU CHATEAU D'EAU DU MONTEIL DU BOS

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-21 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 11 décembre 2013, modifié le 22 juin 2016 et le 3 octobre 2019 ;

Vu le document modificatif du parcellaire cadastral établi par le cabinet de géomètre DUCROS-LEVRAT et signé des parties ;

Vu les accords de principe conclus avec les propriétaires des parcelles riveraines pour l'acquisition des emprises nécessaires à la construction du futur château d'eau ;

Considérant que l'acquisition de ces emprises est nécessaire à la construction de cette infrastructure ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- autoriser l'acquisition des parcelles YA 97 et YA 98 d'une contenance respective de 1001 m² et 74 m² à la SAS Grain2Forêt pour la somme de 723 €, net vendeur ;
- autoriser l'acquisition de la parcelle YA 95 d'une contenance de 359 m² à la société Hivory représenté par Monsieur MAURY pour une valeur vénale faible d'un euro, ainsi que la création d'une servitude de réseaux permettant à la société Hivory d'accéder à la parcelle communale pour tous travaux d'entretien de réseaux ;
- autoriser l'acquisition de la parcelle YA 101 d'une contenance de 154 m² à Monsieur CRONNIER pour une valeur vénale faible d'un euro afin de l'intégrer au domaine public communal ;
- compléter cette régularisation par la création une servitude de passage octroyée sur la parcelle YA 99 par la SAS Grain2Forêt représentée par Monsieur GUILLOT à la société Hivory représenté par Monsieur MAURY afin d'accéder à leur parcelle ; et
- autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 21 juillet 2021

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20210721-DL20210721-009-DE
Date de télétransmission : 22/07/2021
Date de réception préfecture : 22/07/2021

Date d'affichage : 22/07/2021
Date de notification :



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20240410-DL20240410-033-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024